



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 juin 2010

Délibération n°2010-09

Désignation de la personnalité qualifiée comme membre du conseil d'administration

Vu le décret 2007-387 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne », et en particulier les articles 11-2 et 12-3 des statuts annexés

Il a été procédé au renouvellement complet du conseil d'administration dans le délai réglementaire de 3 ans prévu par les statuts (article 12-3). Celui-ci a été installé le 3 mai 2010. Il convient de compléter sa composition par la désignation d'une personnalité qualifiée, conformément à l'article 11-2 des statuts.

Le président propose monsieur Vincent Marcatté, président du pôle de compétitivité Images et Réseaux.

Il est demandé au conseil d'administration un accord sur cette proposition.

Nombre de membres en exercice : 30

Votants : 28	Refus de participer au vote : 0
	Pour : 27
	Contre : 0
	Abstentions : 1

Délibération adoptée

Visa du Président

Pièces jointes au présent document :

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 1^{er} juillet 2010